

la CSCE que leurs rapports avec d'autres organisations régionales et internationales.

La CSCE va coopérer avec les autres institutions européennes, par exemple l'OTAN, la Communauté européenne (CE) et le Conseil de l'Europe, et cela d'une manière complémentaire, selon les capacités de chacune. En raison de son mandat et de sa composition, la CSCE a le potentiel voulu pour devenir le principal organisme de sécurité collective dans cet assemblage d'institutions européennes imbriquées les unes dans les autres. Mais pour cela, il faut revoir à fond ses pratiques.

Le Conseil de la CSCE doit devenir un organe plus actif sur le plan des consultations politiques. Je sais ne pas être la seule à dire que nous devons faire meilleur usage de nos réunions. Nos discussions doivent porter sur des points précis. Nous n'avons pas à nous lire mutuellement nos discours. Nous devons plutôt agir pour régler les problèmes de l'Europe. La réunion d'urgence que nous avons tenue ce matin sur le Nagorny-Karabakh était importante. Elle a montré que le Conseil est l'organe de la CSCE pour les interventions politiques.

Mais nous devons avoir les moyens de donner suite aux décisions du Conseil.

Nous avons déjà eu recours à certains instruments, pour des cas particuliers : enquêtes, missions de rapporteur, missions de bons offices. Nous devons les intégrer formellement au processus de la CSCE. Il y en a d'autres aussi qui mériteraient que l'on s'y attarde, par exemple un mécanisme de gestion des conflits, qui pourrait comprendre les missions de surveillance et les opérations de maintien de la paix.

Mais avant d'en arriver là, il nous faut clarifier les relations entre la CSCE et les autres organisations régionales et mondiales, surtout si l'on songe aux opérations complexes comme les missions de surveillance ou de maintien de la paix. Ainsi, la CSCE a le mandat politique et l'autorité morale pour établir une mission de surveillance, mais elle ne dispose pas des moyens pratiques qui lui permettraient de déployer de telles missions.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de fournir ces moyens à la CSCE elle-même. D'abord, parce qu'il faut éviter d'alourdir le processus en multipliant les institutions et les formalités bureaucratiques. Ensuite parce que ces moyens existent déjà ailleurs. Notre tâche consiste à trouver une façon de les mettre au service des décisions de la CSCE. Comment allons-nous faire cela ? En prenant appui sur notre appartenance commune à d'autres organisations qui, elles, peuvent agir. En situation de crise, le Conseil des ministres de la CSCE peut autoriser une intervention nécessitant des transports militaires ou d'autres opérations. Les pays de la CSCE qui sont aussi membres de l'OTAN